

— Séance du 23 mai 2022 —

Présents : José HERBET, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

Absents excusés avec pouvoir : Antony DELVILLE à José HERBET, , Gérald BRÉZIN à Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN à Lysiane CAPON.

Absent excusé : Miguel NIEWIADOMSKI (pouvoir à personne).

Secrétaire de séance : Véronique VAAST

Monsieur le maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Pascal DOMONT et de Madame BRUNEEL Marie-Thérèse.

Quelques annonces pendant que les membres de l'assemblée procèdent à la signature du compte rendu de la séance précédente :

- Un grand merci à Christophe, patron du carrefour contact, qui a fait don d'un stock de chocolats de Pâques pour l'école de la Vigne (valeur d'environ plus de 200 euros).

- Nouveau refus du Préfet de Région concernant la possibilité d'aménager deux terrains à côté du cimetière anglais ; aucune réponse n'a été donnée sur une éventuelle réunion sur place ; affaire à suivre mais je pense qu'il ne faut pas laisser tomber.

- Le feu d'artifice du 13 juillet aura lieu face à la barbacane du château ; autorisation accordée par M. MORANGE.

- Travaux collégiale : accord de la préfecture en date du 8 avril 2022 ; reste à obtenir l'accord sur la subvention demandée à la DRAC.

- Point sur le personnel : reprise pour les mois d'été et d'automne de Laurent Bricmont et Brice Flamant aux services techniques et un contrat PEC pour Charlotte Becue pour l'école 3 jours par semaine (en lieu et place du contrat d'apprentissage).

- Prompt rétablissement à Florence CARPENTIER

Travaux d'aménagement de circulation résidence la garenne : demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis de la société SIGNATURE concernant l'achat de matériaux nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de circulation résidence La Garenne (panneaux, peinture, signalisation) pour un montant de 2998,96 € HT soit 3598,75 € TTC.

Une subvention de 30 % au titre des amendes de police peut être obtenue, soit le plan de financement suivant :

- Montant des travaux HT	2 998,96 €
- Ssubvention 30 % amendes de police	899,69 €
- Contribution de la commune.....	2 099,27 €
- Plus TVA.....	599,79 €

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement tel que présenté ci avant, décide de solliciter l'aide du département au titre des amendes de polices et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Encaissement chèques

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'encaisser un chèque de 111,47 € des AMP concernant un remboursement d'assurance suite à la cession de l'ancien camion.

Proposition de mission à l'architecte Pascal BRASSART pour la construction de vestiaires pour le judo à la salle des fêtes

Au cours d'une précédente réunion, il avait été décidé de solliciter le recours de Pascal BRASSART, architecte, afin d'effectuer une étude de faisabilité du projet. M. le maire présente à cet effet un devis de de mission d'avant projet pour un montant de 4 350 € HT, soit 5220 € TTC.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le devis présenté et de solliciter Pascal BRASSART afin d'effectuer la mission d'avant projet concernant la construction de vestiaires pour le judo à la salle des fêtes.

Monsieur le maire indique également que, compte tenu des travaux projetés, une étude thermique réglementaire doit être réalisée et présente à cet effet un devis de KELVIN pour un montant de 990 € HT soit 1188 € TTC.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis présenté et autorise le maire à signer tout document concernant cette affaire.

Tirage au sort des jurés d'assises 2023

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurés appelés à siéger aux assises en 2023. Ce dernier donne les résultats suivants :

- Madame TROUFFLARD épouse SZYSZYNSKI Estelle née le 10 mai 1974 à Montpellier et domiciliée 28 chemin de Halage à Picquigny ;

- Madame WOJCIECKOWSKI veuve ROUSSEL Claire née le 05 août 1955 à Tananarive et domiciliée 15 rue Boileau à Picquigny ;

- Madame KOENIG Sylvie née le 19 juin 1971 à Amiens et domiciliée 4 rue du Rossignol à Picquigny.

Tarifs centre de loisirs été

À l'unanimité le conseil municipal vote les tarifs suivants pour l'accueil des enfants pour l'été 2022, soit :

Forfait semaine 5 jours :

- Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :

- Quotient familial inférieur à 525 € : 7 €/ jour ; 26 € par semaine

- Quotient familial entre 525 et 900 € : 8 € / jour ; 30 € par semaine

- Quotient familial supérieur à 900 € : 10 € / jour ; 36 € par semaine

- Enfants Hors CCNS :

- Quotient familial inférieur à 525 € : 10 € / jour ; 35 € par semaine

- Quotient familial entre 525 à 900 € : 12 € / jour ; 42 € par semaine

- Quotient familial supérieur à 900 € : 14 € / jour ; 49 € par semaine

Forfait semaine 4 jours du 11 au 15 juillet :

- Enfants de Picquigny et ressortissant de la CCNS :

- Quotient familial inférieur à 525 € : 21 €

- Quotient familial entre 525 et 900 € : 24 €

- Quotient familial supérieur à 900 € : 27 €

- Enfants Hors CCNS :

- Quotient familial inférieur à 525 € : 28 €

- Quotient familial entre 525 à 900 € : 34 €

- Quotient familial supérieur à 900 € : 39 €

- Cantine : 3,20 € / repas

- Déduction carte loisirs : 3,00 € par jour

Nouveau vote des taux de fiscalité directe locale 2022 suite a observations de la préfecture

Monsieur le maire rappelle les termes d'une délibération du 23 mars 2022 par laquelle avait été décidée de l'augmentation des taux d'imposition. Or, par un courrier en date du 19 avril 2022, les services de la Préfecture nous font observer que la règle des liens en matière d'augmentation des taux n'a pas été respectée et qu'il convient de délibérer à nouveau quant à la fixation des taux 2022.

À l'unanimité, l'assemblée, après en avoir délibéré, décide :

- De rapporter la délibération du 23 mars 2022 quant au vote des taux de fiscalité directe locale.

- De fixer les taux suivants :

- Foncier bâti : 49,23 %

- Foncier non bâti : 29,93 %

Communications diverses :

- Réussite de l'inauguration du tour du Marais (environ 80 participants).

- La réfection des trottoirs rue Jean Choquet a débuté.

- Voir la possibilité d'embaucher une personne multitâches afin de rendre des services payants à la population (petits travaux – aides diverses) ; difficilement réalisable par la commune ; peut l'être par le biais d'une association.

- Fermeture de l'aide St Nicolas à la maison de retraite suite à avis défavorable de la commission de sécurité ; une réunion du conseil d'administration aura lieu bientôt.

- Les jeux enfants dans le fossé de la Ville sont devenus vétustes ; voir la possibilité de les remplacer et d'obtenir une aide de la CAF.

- Une remise de chèque d'un montant de 1800 € sur les bénéficiaires du dernier 14 juillet a eu lieu à l'école afin de participer au financement de la classe verte aux châteaux de la Loire.